

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2024

Etaient présents : Anne-Charlotte Bénichou, Présidente, Kaouthar Benameur, Pierre Bertiaux, Alain Cano, Elisabeth Caux, Martine Charvin, Pierre Chazan, Pierrick Courilleau, Albert Da Silva, Caroline Danhiez-Caillet, Rémi Darmon, Elisabeth De Lavergne, Mireille Delafaix, Elisabeth Delamoye, Marie-Pierre Digard, Philippe Escande, Frédéric Henriot, Théo Lazuech, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Eric Lucas, Alexis Midol-Monnet, Didier Missenard, Claudie Mory, Yann Ombrello, David Saussol, Eliane Sauteron, Michèle Viala, Ariane Wachthausen.

Absents excusés représentés :

Abdelhamid Mellouk
Véronique France-Tarif
Laurent Rémy
Patrick Villette

Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou
Pouvoir à Rémi Darmon
Pouvoir à Eric Lucas
Pouvoir à Christophe Le Forestier

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 19h30 : 29
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Madame Anne-Charlotte Bénichou, Présidente de séance, ouvre la séance du conseil municipal.

Marie-Pierre Digard est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024-38 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER D'ORSAY

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L6143-6, R6143-1à R6143-4 et R6143-12,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-21, L2121-33 et L2122-25,

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé, précisant pour les établissements publics de santé de ressort intercommunal, que doit être présent au sein du conseil de surveillance « le Maire de la commune siège de l'établissement principal, ou le représentant qu'il désigne »,

Vu la décision n°17-1242 en date du 29 août 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France prononçant la fusion par absorption du Centre Hospitalier d'Orsay par le Centre Hospitalier des Deux Vallées au 1er janvier 2018, ce nouvel établissement prenant la forme d'un Centre Hospitalier intercommunal dénommé « Groupe Hospitalier Nord Essonne »,

Vu la délibération n°2020-78 du 29 septembre 2020 désignant Monsieur David Ros en tant que délégué représentant de la commune au conseil de surveillance du Groupement Hospitalier Nord Essonne (GHNE),

Vu la démission de Monsieur David Ros,

Considérant la nécessité de désigner un représentant de la commune au conseil de surveillance du Groupement Hospitalier Nord Essonne (GHNE),

Considérant que la désignation des représentants du Conseil municipal s'effectue au scrutin secret sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir,

Après appel de candidatures,

- **Décide** à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret conformément à l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales.
- **Procède** à mains levées et à l'unanimité, à la désignation de Rémi Darmon comme représentant du conseil municipal au conseil de surveillance du Groupement Hospitalier Nord Essonne (GHNE),

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

06 MAI 2024

Rémi DARMON
Maire d'Orsay

06 MAI 2024

